

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE N°69/2026

**Objet : Arrêté de délégations du Maire à Géraldine CAMU, Quatrième adjointe**

---

**LE MAIRE DE CLERIEUX**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2122-18 ;  
VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal de Clérieux en date du 22 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints,  
Vu le même procès-verbal constatant l'élection de **Madame Géraldine CAMU**, en qualité de Quatrième Adjointe au Maire ;  
**CONSIDERANT** que, pour permettre une bonne administration des activités communales, il y a lieu de donner délégation à **Madame Géraldine CAMU**, Quatrième Adjointe au Maire ;

---

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En application des dispositions de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), **Madame Géraldine CAMU**, Quatrième Adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans le domaine du développement économique, à l'exclusion de la menuiserie, et notamment :

- Commerce, artisanat, industrie, agriculture
- Zone des Bouviers
- Aménagements touristiques, marchés, commerces ambulants
- Organisation des visites découvertes d'activités économiques
- Activités médicales et paramédicales
- Livret annuaire professionnel et signalétique.

**Article 2** : La présente délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs à l'action sociale, ainsi :

- tous les courriers y afférents,
- les baux commerciaux
- les arrêtés de stationnement pour les commerces ambulants
- les commandes jusqu'à 2000 € en fonctionnement, dans la limite des inscriptions budgétaires

**Article 3** : La Secrétaire générale de la Mairie de Clérieux est chargée de l'application du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et dont une copie sera adressée à Madame le Préfet de l'arrondissement de Valence et au Comptable de la collectivité.

Fait à Clérieux, le 21 Avril 2026.



Le Maire,

Jean-Marie WOZNIAK